



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 11/09/2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 38 Nombre de suffrages exprimés : 45 Votes Pour : 45 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : VIA FERRATA AURE LOURON – Signature du marché de travaux de réalisation N° 2024-85
--	---

Présents (38) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, BLASCO Sabine, CARRERE Philippe, CAUMONT Marc, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, , PRISSET Monique, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, DARAN René, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Absents (17) : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, CHAZOTTES Michel, BALAGNA Patrice, GAY Eric, LACAZE Noël, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, FORTINE Didier, CASCARRE Victor.

Procurations (7) :
DESMARAIS Nadine à CARRERE Philippe
SOLANA Michel à RICARD Louis
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
BOURREC Christophe à SALAT Jacques
MIR André à AIZIER Philippe
NARS Aline à DARAN René
DELOM Christian à BEYRIE Maryse

Monsieur Jean-Michel ISOART a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération n°2024-11B du Bureau Communautaire en date du 5 Mars 2024 autorisant le lancement de la consultation pour les travaux de « Réalisation de Via Ferrata en Aure Louron ».

La procédure mise en œuvre a été lancée sous forme de procédure adaptée dans le respect du code de la Commande Publique. L'appel public à la concurrence a été passé le 15 juillet 2024 sur les sites www.ladepeche-legales.com et marches-publics.info et dans l'édition presse la dépêche du midi – Ed. Hautes-Pyrénées, annonce n°142356.

4 plis sont parvenus dans le délai prescrit. Le maître d'œuvre, le BE Géolithe a établi une estimation des travaux à 408 134 €ht. Chargé de l'analyse des offres, il a remis son rapport à la CAO avec le classement au regard des critères énoncés dans la consultation.

La CAO s'est réunie le 17 septembre 2024 et a proposé de retenir l'entreprise suivante : **EXTREM pour un montant global de 352 396.70 € ht** dont 272 092.10 €ht en tranche ferme et 80 304.60 € ht en tranche optionnelle.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré, et à l'**unanimité**, des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise EXTREM pour un montant global HT de 352 396.70€ tranche ferme et tranche optionnelle incluse ;
- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU